

# **INDEX** **DE VIABILITÉ DES** **MÉDIAS**

---

## **2006/2007**

**Développement de  
Médias Indépendants  
Viables  
au Afrique**



---

---

## INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS 2006-2007

Le développement de médias indépendants viables au Afrique

[www.irex.org/msi](http://www.irex.org/msi)

Copyright © 2008 par IREX

IREX

2121 K Street, NW, Suite 700

Washington, DC 20037

E-mail: [msi@irex.org](mailto:msi@irex.org)

Téléphone : (202) 628-8188

Télécopieur : (202) 628-8189

[www.irex.org](http://www.irex.org)

**Coordonnateur de projet :** Leon Morse

**Contribution aux projets d'IREX et à la rédaction:** Blake Saville, Drusilla Menaker, Mark Whitehouse

**Réviseurs:** Carolyn Feola de Rugamas, Carolyn.Ink; Kelly Kramer, WORDtoWORD Editorial Services

**Conception et mise en page :** OmniStudio, Washington, DC

**Imprimeur :** Kirby Lithographic Company, Inc., Arlington, VA

**Traduction :** Réseau Liberté Inc., Montréal, Québec, Canada

**Notification de droits :** il est permis d'afficher, de photocopier et de distribuer l'IVM en totalité ou en partie, pourvu que : (a) les documents portent la mention « L'Index de viabilité des médias est un produit de l'IREX grâce au financement de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et USAID. » ; (b) l'IVM est utilisé uniquement à des fins personnelles, non commerciales ou informationnelles ; et (c) aucune modification à l'IVM n'est effectuée.

**Remerciements :** cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et l'Agence des États-Unis pour le développement international en vertu de l'accord de coopération no DFD-A-00-05-00243 (MSI-MENA), suite à une commande de l'Academy for Educational Development.

**Avis de non-responsabilité :** les opinions exprimées dans cette publication sont celles des panélistes et autres chercheurs, et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, ACDI, USAID, ou IREX.

ISSN 1546-0878

---

---

*Le 3 août 2005, un coup d'État pacifique a mis fin au régime illégitime de Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya. Un nouvel âge de démocratisation a alors commencé, marquant le retour à une vie politique réelle, caractérisée par le partage des pouvoirs. Pendant la période de transition, la liberté de la presse a fait une avancée spectaculaire. La création de journaux n'était plus soumise à l'approbation du ministère de l'Intérieur. Auparavant, il fallait déposer cinq*



## MAURITANIE

*exemplaires d'un numéro du journal au ministère de l'Intérieur et attendre une autorisation écrite pour pouvoir obtenir le journal imprimé et le distribuer. Cette pratique a pris fin et toute forme de censure est maintenant hors de question.*

La République Islamique de Mauritanie a été proclamée le 28 novembre 1958 dans le cadre du projet Communauté française par lequel le général de Gaulle accordait une autonomie relative aux anciennes colonies. La Mauritanie a acquis l'indépendance deux ans plus tard, le 28 novembre 1960. De 1960 à 1978, elle a été dirigée par un parti unique qui avait la mainmise sur tous les médias. La même année, en juillet, l'armée s'empare du pouvoir, et six ans plus tard, un autre coup d'État militaire place Maahouya Ould-Sid Ahmed Taya au pouvoir. En 1991, les autorités militaires organisent un référendum constitutionnel et un système multipartite est adopté. En 1992, Maahouya Ould-Sid Ahmed Taya gagne les élections présidentielles.

Le 25 juillet 1991, après le référendum, une ordonnance relative à la liberté de presse est promulguée. Cette ordonnance a fortement stimulé le monde médiatique et de nouvelles publications sont apparues, tant en arabe qu'en français. Entre 1991 et 2005, malgré l'ouverture politique, les médias ont souffert de nombreuses atteintes à la liberté : cas fréquents de censure, de suspensions et d'autres interdictions. Ils ont reçu leur baptême du feu tout en étant « une bougie allumée dans l'obscurité ». Pendant cette période, considérée comme une « période d'exception », la presse écrite (la seule autorisée) essayait tant bien que mal de jouer son rôle d'acteur politique et d'agent du développement économique et social. Malgré les nombreux obstacles à franchir, une grande expérience dans tous les domaines médiatiques et journalistiques a été acquise.

Le 3 août 2005, un coup d'État pacifique a mis fin au régime illégitime de Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya. Un nouvel âge de démocratisation a alors commencé, marquant le retour à une vie politique réelle, caractérisée par le partage des pouvoirs. Pendant la période de transition, la liberté de la presse a fait une avancée spectaculaire. La création de journaux n'était plus soumise à l'approbation du ministère de l'Intérieur. Auparavant, il fallait déposer cinq exemplaires d'un numéro du journal au ministère de l'Intérieur et attendre une autorisation écrite pour pouvoir obtenir le journal imprimé et le distribuer. Cette pratique a pris fin et toute forme de censure est maintenant hors de question.

Les discussions du panel de l'IVM ont révélé que le secteur des médias en Mauritanie est entré dans une phase de dynamisme renouvelé. Des déficiences importantes demeurent cependant, tant dans le domaine légal que dans le domaine pratique, et le peu de temps écoulé depuis que les nouvelles lois sont entrées en vigueur permet difficilement de savoir si les progrès réalisés dureront.

# COUP D'ŒIL SUR LE MAURITANIE

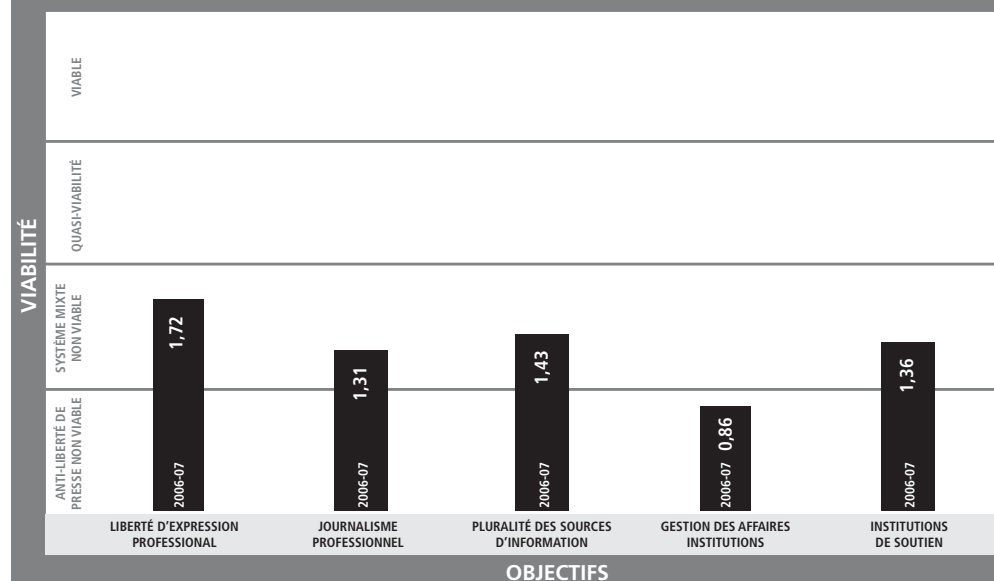
## GÉNÉRAL

- > **Population** : 3 364 940 (estimation de juillet 2008, *CIA World Factbook*)
- > **Capitale** : Nouakchott
- > **Groupes ethniques (en % de la population)** : S. O.
- > **Religions (en % de la population)** : musulmans 100% (*CIA World Factbook*)
- > **Langues** : arabe (langue officielle), poular, soninké, français, hassania et wolof (*CIA World Factbook*)
- > **RNB (Atlas 2006)** : 2,325 milliards de dollars US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **RNB par habitant (2006-PPP)** : 1 970 \$ US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **Taux d'alphabétisme** : 51,2 % (hommes 59,5 %; femmes 43,4 % (recensement 2000, *CIA World Factbook*)
- > **Président ou autorité suprême** : Sidi Ould Cheik Abdellahi (depuis le 19 avril 2007)

## DONNÉES RELATIVES AUX MÉDIAS

- > **Nombre de médias de la presse écrite, de stations de radio et de stations de télévision en activité** : presse écrite : 5 quotidiens; radio : aucune station de radio privée; stations de télévision : aucune station de télévision privée
- > **Statistiques sur la circulation des journaux** : quatre principaux journaux en circulation : *Le Calame, L'Éveil Hebdo, La Tribune, L'Authentique*
- > **Indices d'écoute** : S. O.
- > **Agences de presse** : Agence Mauritanienne d'Information
- > **Revenu annuel du secteur des médias provenant de la publicité** : S. O.
- > **Utilisation d'Internet** : 100 000 (estimation 2006, *CIA World Factbook*)

### INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS: MAURITANIE



**Anti-liberté de presse non viable (0-1)** : le pays répond peu ou pas aux objectifs. Le gouvernement et les lois nuisent activement au développement de la liberté des médias, le professionnalisme est à un très bas niveau, et l'activité de l'industrie des médias est minime.

**Système mixte non viable (1-2)** : le pays répond peu aux objectifs, et des segments du système juridique et du gouvernement s'opposent à un système favorisant la liberté des médias. Les progrès évidents en matière de défense de la liberté de presse, professionnalisme et nouveaux médias sont trop récents pour juger de la viabilité.

**Quasi-viabilité (2-3)** : le pays a réalisé des progrès dans l'atteinte de plusieurs objectifs, relativement aux normes légales, au professionnalisme, et soutien du milieu des affaires envers les médias indépendants. Les progrès ont résisté aux changements de gouvernement et ont maintenant force de loi. Cependant, il faut plus de temps pour s'assurer que le changement, le professionnalisme et le soutien du milieu des affaires sont viables.

**Viable (3-4)** : le pays abrite des médias jugés professionnels, libres et viables, ou s'apprête à atteindre ces objectifs. Les systèmes qui appuient les médias indépendants ont survécu aux nombreux gouvernements, aux fluctuations économiques et aux changements dans l'opinion publique ou les conventions sociales.

## OBJECTIF 1 : LIBERTÉ D'EXPRESSION :

Note : 1,72

La note de cet objectif montre que des pas en avant ont été faits sur papier, mais que la chose se vérifie moins en pratique. Comme en font particulièrement foi les basses notes des indicateurs 5, 6 et 7, traitement préférentiel accordé aux médias publics; lois sur la diffamation; et accès à l'information, qui ont pesé lourd dans la balance comparativement au seul point élevé, celui de l'indicateur 8, accès des médias aux sources internationales d'information.

Le progrès remarquable observé en Mauritanie à l'égard de cet objectif est le fruit de l'ordonnance sur la presse écrite. L'article 2 de cette ordonnance stipule : « Le droit à l'information et la liberté de la presse, corollaires de la liberté d'expression, sont des droits inaliénables du citoyen ». Désormais la presse est assujettie à un régime légal qui vise à faciliter l'accès des citoyens à l'actualité et à l'information. Les panélistes, à l'instar de l'esprit de la loi, reconnaissent que la liberté de la presse constitue un important facteur de développement et que la presse elle-même est un outil indispensable d'observation et de garantie des libertés individuelles.

Selon Yéro Amel N'Diaye, « aujourd'hui le problème est loin d'être la reconnaissance de la liberté de la presse, mais celui de sa garantie effective ». Plutôt que d'être libres, les journalistes sont soumis à toutes sortes de pressions. Le régime de censure a été remplacé par un régime d'emprisonnement. Les journalistes sont tiraillés entre plusieurs parties, chacune voulant utiliser les médias à son profit. Sur une note plus positive, le rapport de 2007 de Freedom House sur la liberté de la presse en Mauritanie indique que la nouvelle loi prévoit la protection des sources des journalistes.

Les panélistes attestent qu'avant le coup d'État du 3 août 2005, aucun critère objectif ne régissait l'octroi de licence. Il s'ensuivait que les journaux qui obtenaient une licence cherchaient davantage à promouvoir l'image du gouvernement à l'étranger qu'à fournir de l'information fiable aux citoyens du pays.

Un organisme de surveillance, la Haute autorité de la presse et de l'audiovisuel (HAPA) a été créée en 2006 pour régir les médias. Selon Freedom House, la HAPA a accepté des demandes de licences pour des radios et des télévisions privées, mais à ce jour, le gouvernement continue d'avoir le monopole des médias de radiodiffusion. Freedom House a aussi observé que trois des six membres, y compris le président de l'organisme, sont nommés par le président de la République. On ignore encore si cela nuira à l'indépendance

*Selon Yéro Amel N'Diaye, « aujourd'hui le problème est loin d'être la reconnaissance de la liberté de la presse, mais celui de sa garantie effective ». Plutôt que d'être libres, les journalistes sont soumis à toutes sortes de pressions. Le régime de censure a été remplacé par un régime d'emprisonnement. Les journalistes sont tiraillés entre plusieurs parties, chacune voulant utiliser les médias à son profit.*

de la HAPA. Quoi qu'il en soit, Reporters sans frontières (RSF), dans son rapport annuel de 2008 sur la Mauritanie, révèle que la HAPA a condamné une attaque des gardes du premier ministre contre le journaliste de Radio Mauritanie Mohamed Mahmoud Ould Moghdad. Selon RSF, la HAPA aurait déclaré, « aucune circonstance ne peut justifier l'emploi de la force physique contre des journalistes qui font leur travail ». Une telle réponse est certainement encourageante.

### LES NORMES SOCIALES ET LÉGALES PROTÈGENT ET PROMEUVENT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

#### INDICATEURS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION :

- > Les protections légales/sociales de la liberté d'expression existent et sont mises en application.
- > L'octroi de licence aux médias électroniques est équitable, concurrentiel et apolitique.
- > L'entrée sur le marché et la structure fiscale des médias sont équitables et comparables à celles des autres industries.
- > Les crimes contre les journalistes ou les médias sont sévèrement punis par la justice, mais de tels crimes surviennent rarement.
- > Les médias publics ou de l'État n'ont pas droit à un traitement préférentiel de la part de la justice, et la loi garantit l'indépendance du contenu éditorial.
- > La diffamation est une question relevant du droit civil ; les fonctionnaires du gouvernement ont des normes d'éthique très rigoureuses, et la partie offensée doit établir la preuve de mensonge et de malice.
- > L'information publique est facile d'accès ; le droit d'accès à l'information est mis en application pour tous les médias et journalistes.
- > Les médias ont un accès illimité à l'information ; cette règle est mise en application pour tous les médias et journalistes.
- > L'accès à la profession de journaliste est libre, et le gouvernement n'impose aucune restriction, permis ou droits particuliers aux journalistes.

*La rétention de l'information est encore un handicap sérieux pour la presse mauritanienne. Les panélistes ont constaté que certains représentants du gouvernement étaient vraisemblablement hésitants et « avaient leurs propres raisons de se taire », eu égard au traitement peu objectif que certains journaux ont fait de l'information qu'ils leur ont communiquée par le passé.*

En ce qui a trait à la structure fiscale des médias, toujours selon Freedom House, les journaux privés profitent d'une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur tous les intrants nécessaires à la publication. Cette exonération est garantie par l'ordonnance de 2006.

Les panélistes n'ont pas parlé d'attaques contre des journalistes dans un passé récent. En revanche, l'International Freedom of Expression Exchange (IFEX) a rendu compte de cas de harcèlement et de deux cas d'assauts contre des journalistes en 2007. Comme ces assauts avaient été perpétrés par des membres du personnel de la sécurité du premier ministre et de la première dame, le gouvernement n'a pas réagi. Dans l'un des cas, un journaliste a retiré sa plainte quand des excuses officielles ont été présentées.

Les médias publics reçoivent légalement un traitement préférentiel en ce sens qu'ils ont le monopole de la radiodiffusion et qu'ils ont un accès très facile à l'information publique. Quant aux médias privés, ils sont presque complètement dépourvus d'information venant des autorités publiques.

La rétention de l'information est encore un handicap sérieux pour la presse mauritanienne. Les panélistes ont constaté que certains représentants du gouvernement étaient vraisemblablement hésitants et « avaient leurs propres raisons de se taire », eu égard au traitement peu objectif que certains journaux ont fait de l'information qu'ils leur ont communiquée par le passé. Les panélistes ont rapporté que des arrangements plus ou moins avantageux ont été faits ici et là pour autoriser l'accès des journaux privés à l'information. Dans ces cas, selon les panélistes, l'information est donnée principalement pour des raisons politiques ou pour d'autres raisons obscures. Les panélistes sont fermement convaincus de la nécessité de combattre les manœuvres obstructionnistes pour que les médias aient un accès égal à

l'information et puissent accomplir leur devoir d'informer les citoyens sur les questions qui les concernent. En outre, ils ont ajouté que le fait de ne pas pouvoir accéder à l'information handicape leur profession, car cela les empêche de rapporter les faits avec exactitude.

Au sujet du libelle et de la diffamation, Mamadou Thiam, journaliste du *Calame*, a déclaré : « l'arsenal utilisé pour réprimer certaines diffamations a souvent préséance sur les garanties qu'offre la loi ». Selon les panélistes, en général, les délits sont résolus par des ententes à l'amiable; par conséquent, la punition est virtuellement non-existante. Le point de vue de Mamadou Thiam se défend néanmoins par le fait que des journalistes sont souvent détenus pendant de courtes périodes pour des questions de diffamation et de libelle. Et selon un rapport d'IFEX, daté du 9 novembre 2007, un journaliste du quotidien privé *al-Aqsa* a été condamné à un an de prison pour avoir accusé un homme d'affaires d'être impliqué dans le trafic de stupéfiants. Au sujet du même cas, JSF a révélé qu'une amende d'un million a aussi été imposée, mais que le journaliste avait quitté le pays et n'était pas en prison.

Les panélistes ne nient pas que des lois portant sur le libelle soient nécessaires. Au contraire, ils ont affirmé qu'au lieu d'accuser les autres, les journalistes doivent prendre leurs responsabilités quand des nouvelles qu'ils propagent nuisent à quelqu'un.

Aucune loi n'empêche l'accès des médias aux sources internationales d'information.

Les panélistes n'ont pas émis de commentaire sur l'enregistrement des journalistes. Toutefois, Freedom House rapporte que l'enregistrement existe et que l'ordonnance sur la presse écrite a confié cette responsabilité, qui autrefois relevait du ministère de la Justice, au ministère de l'Intérieur. Il n'existe cependant pas de preuve attestant qu'il s'agit d'un moyen de rayer de la profession les journalistes qui se montrent critiques.

## OBJECTIF 2 : JOURNALISME PROFESSIONNEL

**Note : 1,31**

Le journalisme professionnel est loin d'être une réalité en Mauritanie malgré les bonnes intentions de certains. Les salaires des journalistes doivent absolument être améliorés pour mettre un frein à la corruption. La basse note de l'indicateur 5 et les nombreux commentaires des panélistes en témoignent. On remarque cependant un point positif, la Mauritanie ne souffre pas d'un manque d'information au profit du divertissement, ce que l'indicateur 6 met en évidence.

La discussion des panélistes montre clairement que le manque de professionnalisme est une épine au pied de la jeune presse mauritanienne et que le respect de la déontologie demeure chancelant. Ces problèmes découlent du fait que les salles de rédaction sont remplies de gens qui n'ont ni expérience ni compétences réelles. Les panélistes estiment que les rédacteurs en chef doivent mettre l'accent sur l'importance de la déontologie afin que l'adhésion aux normes éthiques devienne un réflexe quotidien chez les journalistes.

En matière d'autocensure, les panélistes ont remarqué que certains journaux sont sous l'emprise d'hommes d'affaires, ce qui limite inévitablement leur liberté. De plus, le département d'État des États-Unis a fait savoir que les journalistes s'autocensurent quand des événements qu'ils rapportent ont trait à la sharia et sont considérés comme critiques à l'égard des ambassades étrangères.

Les panélistes reconnaissent les efforts déployés dans les salles de rédaction pour produire des articles de qualité, s'en tenir à l'actualité et traiter des enjeux réels du pays, mais ils ont exprimé leur insatisfaction par rapport au traitement des événements. La tentation est souvent très forte de privilégier les nouvelles sur la politique aux dépens de ce qui se passe dans d'autres domaines. En fait, ils ont indiqué que certains journaux ne paraissent que lorsqu'un événement politique important se déroule ou quand il y a des élections.

Les salaires des journalistes du secteur privé sont tout simplement insignifiants et ne leur assurent aucune couverture sociale, comme une caisse de retraite ou des prestations pour cause de maladie. Les journalistes ne sont

*Les panélistes reconnaissent les efforts déployés dans les salles de rédaction pour produire des articles de qualité, s'en tenir à l'actualité et traiter des enjeux réels du pays, mais ils ont exprimé leur insatisfaction par rapport au traitement des événements. La tentation est souvent très forte de privilégier les nouvelles sur la politique aux dépens de ce qui se passe dans d'autres domaines.*

donc pas à l'abri de la corruption, un fléau fort répandu en Mauritanie. Et c'est la qualité et l'objectivité de leur travail qui en souffre. Les conditions générales de la profession ne sont pas encourageantes et seuls les plus loyaux défenseurs de l'intégrité journalistique résistent à la tentation de participer à un système de « journalisme d'enveloppe ».

En revanche, les journalistes du secteur public jouissent d'une meilleure formation professionnelle et de salaires acceptables.

En ce qui a trait à l'équipement, les panélistes ont avoué que les ressources dont les journalistes disposent ne sont pas très utiles.

### OBJECTIF 3 : PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION

Note : 1,43

#### LE JOURNALISME RESPECTE LES NORMES PROFESSIONNELLES DE QUALITÉ.

##### INDICATEURS DU JOURNALISME PROFESSIONNEL :

- > Les articles sont justes, objectifs et bien documentés.
- > Les journalistes suivent les norms d'éthique généralement reconnues et acceptées.
- > Les journalistes et éditeurs ne pratiquent pas l'autocensure.
- > Les journalistes sont affectés à la couverture d'événements importants.
- > Le salaire des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager la corruption.
- > La programmation d'émissions de divertissement n'éclipse pas la programmation d'émissions d'information.
- > Les installations et l'équipement techniques servant au recueil, à la production et à la diffusion de l'information sont modernes et efficaces.
- > Il existe une programmation spécialisée de qualité (enquêtes, économie/affaires, local, politique).

En Mauritanie, la pluralité des sources d'information n'est présente que dans la presse écrite, qui n'est pas très répandue à l'extérieur des villes et qui n'est imprimée qu'en français et en arabe. La basse note de l'indicateur 5, les médias privés produisent leurs propres informations, a tiré la moyenne de l'objectif vers le bas.

La pluralité des sources d'information est limitée par le monopole persistant du gouvernement sur la radio et la télévision. Les panélistes ont cependant constaté avec satisfaction qu'un grand nombre de journaux privés s'ajoutent à ceux de l'État. Toutefois, si plus de 700 journaux et périodiques sont enregistrés, seulement 20 environ paraissent régulièrement et ils sont concentrés dans les villes. Les panélistes ont ajouté que dans les provinces intérieures reculées, le contexte économique ne permet pas de soutenir la presse écrite.

Ils ont donc conclu que les médias publics ne font pas toujours preuve d'équité journalistique. À ce sujet, M. Mamadou Sarr,



*Ils ont donc conclu que les médias publics ne font pas toujours preuve d'équité journalistique. À ce sujet, M. Mamadou Sarr, secrétaire général du Forum National des Organisations de Défense des Droits de l'Homme « estime que le traitement de l'information à la TV et à la radio ( organes publics ) n'est pas équitable. Au-delà de l'information, ces médias véhiculent la culture du pays, donc il faudrait plus d'émissions dans les langues nationales. La TV et la Radio font des traitements discriminatoires ».*

secrétaire général du Forum National des Organisations de Défense des Droits de l'Homme « estime que le traitement de l'information à la TV et à la radio ( organes publics ) n'est pas équitable. Au-delà de l'information, ces médias véhiculent la culture du pays, donc il faudrait plus d'émissions dans les langues nationales. La TV et la Radio font des traitements discriminatoires ».

**LES NOMBREUSES SOURCES D'INFORMATION OFFRENT AUX CITOYENS DES INFORMATIONS FIABLES ET OBJECTIVES.**

**INDICATEURS DE LA PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION :**

- > Une pluralité de sources d'information publiques et privées à prix abordable (ex., écrit, électronique, Internet) existe.
- > L'accès des citoyens aux médias domestiques ou internationaux n'est pas restreint.
- > Les médias publics ou d'État reflètent les points de vue du monde de la politique, ne démontrent aucun esprit partisan, et servent les intérêts du public.
- > Les agences de nouvelles indépendantes recueillent et transmettent l'information aux médias écrits et électroniques.
- > Les médias électroniques produisent leurs propres émissions d'information.
- > La transparence de la propriété des médias permet aux consommateurs de juger de l'objectivité de la source d'information ; la propriété des médias ne se limite pas à quelques conglomérats.
- > Un vaste éventail d'intérêts sociaux est reflété et représenté par les médias, notamment les sources d'information dans une langue minoritaire.

Il y a cependant des raisons d'être positif. En effet, JSF a contrôlé la radio et la télévision pendant les élections présidentielles et a constaté que ces médias, sous la surveillance de la HAPA, ont respecté la disposition de la loi électorale sur l'accès équitable de tous les candidats aux médias et sur la couverture impartiale de leur campagne.

Il n'y a pas d'agences de presse indépendantes en Mauritanie. L'Agence Mauritanienne d'Information (AMI), l'agence d'État, propose des nouvelles aux médias locaux moyennant des frais. Dans son site Web, l'AMI affirme avoir des bureaux dans douze capitales provinciales. Elle offre également un service de presse compatible avec le téléphone mobile.

Pour terminer, les panélistes étaient d'avis que les langues dans lesquelles l'information est transmise ne sont pas accessibles à toute la population. Ils estiment que l'usage des langues nationales doit être accru afin de soutenir le pluralisme. C'est pourquoi Kissima Diagana de *La Tribune*, déclare que « l'accès des citoyens aux informations reste très limité. Au lieu de parler de langues minoritaires, il est plus juste d'utiliser le terme de langues nationales. Les nationalités n'ont pas accès à l'information, en ce sens qu'elle n'est pas traduite dans leur langue. Pour l'essentiel ces citoyens restent déconnectés de l'actualité et quelques émissions, souvent hebdomadaires, n'y changent rien. »

Les panélistes ont admis que les médias de radiodiffusion publique ont marqué des progrès importants pour la collectivité maure en fait de qualité des émissions et de diversité des points de vue. Ce qui a poussé Addahi ould saleck, dit Weddou, du *Nouadhibou Info*, à dire que « les progrès enregistrés sont beaucoup plus palpables pour ceux qui sont de culture arabe en Mauritanie. Ce qui revient à dire que l'accès à l'information est limité à une frange de la population. » Les panélistes ont enchaîné en disant que les nationalités négro-africaines n'ont pas encore vu de progrès notables en fait d'intégration de leur langue à la programmation et au temps d'antenne de la radio et de la télévision qui, à ce jour, demeurent exclusivement publiques.

**OBJECTIF 4 : GESTION DES AFFAIRES**

**Note : 0,86**

La plupart des indicateurs de cet objectif ont fait piètre figure, reflet d'une économie en général sous-développée et de l'absence d'une culture des affaires dans les médias privés en particulier. L'indicateur 5, les médias privés ne reçoivent pas de subvention de l'État, a obtenu une note de beaucoup supérieure à la moyenne, ce qui démontre qu'ils ne sont pas tributaires du financement gouvernemental au détriment

de leur indépendance rédactionnelle. Néanmoins, les panélistes ont laissé entendre, qu'en ces circonstances, l'aide gouvernementale serait bienvenue.

Bien que les panélistes aient applaudi le grand nombre de médias privés, ils n'y voient pas le signe d'une industrie lucrative. Au contraire, en Mauritanie, les médias privés ne sont pas rentables. De nombreux facteurs expliquent une telle situation. La gestion des journaux demeure très improvisée jusqu'à ce jour. Le marché de la publicité ne s'ouvre qu'à ceux qui ont des contacts et des amis bien placés. Souvent, les journaux n'ont pas de personnel de gestion ou de commercialisation, ce qui cause un sérieux handicap à l'efficacité des activités.

Les panélistes ont affirmé que les journaux n'ont pas un accès égal au marché de la publicité. Les quelques contrats que les agences de publicité concluent avec des journaux ont souvent une origine nébuleuse. Ce qui a pour résultat des ententes et des contrats de publicité qui ne sont pas divulgués comme ils devraient l'être. La fiabilité des reportages sur les problèmes potentiels des entreprises qui placent de la publicité pourrait bien être compromise en raison de l'influence que ces entreprises ont ainsi acquise. De plus, les propriétaires d'entreprise ou les gestionnaires d'institutions privées ou publiques hésitent à acheter de la publicité de journaux qui sont considérés comme critiques à l'égard du gouvernement.

Les panélistes sont d'avis qu'étant données les circonstances, et pour le bien de leur média, les journalistes doivent devenir actionnaires de leur entreprise tout autant qu'ils doivent se spécialiser dans leurs salles de presse.

### LES MÉDIAS INDÉPENDANTS SONT BIEN DIRIGÉS, ET PERMETTENT AUX ÉDITORIALISTES DE S'EXPRIMER EN TOUTE LIBERTÉ

#### INDICATEURS DE GESTION DES AFFAIRES :

- > Les médias et firmes de soutien sont des entreprises efficaces, professionnelles et rentables.
- > Les revenus des médias proviennent de différentes sources.
- > Les agences de publicité et industries connexes soutiennent le marché de la publicité.
- > Le pourcentage des revenus tirés de la publicité par rapport aux revenus totaux est conforme aux normes généralement reconnues pour les commerces.
- > Les médias indépendants ne reçoivent aucune subvention gouvernementale.
- > Les études de marché sont utilisées pour formuler des plans stratégiques, augmenter les revenus et concevoir des produits répondant aux besoins et aux intérêts de l'auditoire.
- > Les indices d'écoute et les chiffres sur le tirage des journaux sont fiables et déterminés par une firme indépendante.

*Les panélistes attestent que le gouvernement n'accorde pas de subventions aux médias privés, qui, pour la plupart, doivent compter exclusivement sur leur propre méthode de financement et sur leurs propres revenus. De nombreux journaux ne paraissent plus depuis des années, faute de fonds suffisants. Pour les panélistes, cette situation témoigne du manque d'intérêt du gouvernement pour la viabilité des médias.*

Les panélistes attestent que le gouvernement n'accorde pas de subventions aux médias privés, qui, pour la plupart, doivent compter exclusivement sur leur propre méthode de financement et sur leurs propres revenus. De nombreux journaux ne paraissent plus depuis des années, faute de fonds suffisants. Pour les panélistes, cette situation témoigne du manque d'intérêt du gouvernement pour la viabilité des médias.

## OBJECTIF 5 : INSTITUTIONS DE SOUTIEN

**Note : 1,36**

La note de cet objectif met en évidence un mélange de plusieurs faiblesses et de quelques forces relatives. Les indicateurs 1, 2, 4 et 5, sur les associations professionnelles et commerciales, la formation scolaire en journalisme et les programmes courts, se sont révélés faibles. Cependant, l'indicateur 3, les ONG soutiennent les médias, s'est assez bien classé, tout comme les indicateurs 6 et 7, les journaux et les installations d'imprimeries; et réseaux de distribution apolitiques.

Pour les panélistes, les associations journalistiques ne jouent pas de rôle important à l'égard de l'amélioration de la profession ou de la protection des intérêts de l'industrie. Celles qui ont existé ou qui sont toujours actives ont été créées à l'initiative du gouvernement avec la mission de veiller à ses propres intérêts. Dès lors, les nombreuses organisations qui se définissent comme professionnelles, en réalité, ne font aucun effort pour améliorer le statut et les conditions des journalistes ou des médias.

Les panélistes y voient une occasion manquée. Ils affirment que les journalistes professionnels ne transmettent pas leur

*Pour les panélistes, les associations journalistiques ne jouent pas de rôle important à l'égard de l'amélioration de la profession ou de la protection des intérêts de l'industrie. Celles qui ont existé ou qui sont toujours actives ont été créées à l'initiative du gouvernement avec la mission de veiller à ses propres intérêts.*

expérience à ceux qui ont besoin d'acquérir de nouvelles compétences ou d'améliorer celles qu'ils possèdent déjà. Plutôt que de « perdre » leur temps à former des collègues, les journalistes les plus expérimentés préfèrent aller gagner leur vie sur le terrain.

En revanche, en matière de soutien des ONG aux médias, les panélistes ont reconnu l'apport important des organisations qui œuvrent actuellement pour les droits de l'homme en Mauritanie. Mamadou Sarr, secrétaire général du Forum National des Organisations de Défense des Droits de l'Homme, est d'avis que « les ONG œuvrent pleinement pour le respect et la garantie de la liberté de la presse. Ce combat fait partie intégrante de leurs missions. »

#### LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN VEILLENT SUR LES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS INDÉPENDANTS.

##### INDICATEURS DES INSTITUTIONS DE SOUTIEN :

- > Les associations commerciales veillent sur les intérêts des propriétaires de médias privés et offrent des services aux membres.
- > Les associations professionnelles protègent les droits des journalistes.
- > Les ONG appuient la liberté d'expression et les médias indépendants.
- > Des programmes d'études en journalisme de qualité qui offrent une expérience pratique élaborée existent.
- > Des programmes de formation à court terme et de stages permettent aux journalistes d'améliorer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles.
- > Les journaux et les installations d'imprimerie sont privés, apolitiques et sans restriction.
- > Les canaux de distribution des médias (kiosques, émetteurs, Internet) sont privés, apolitiques et sans restriction.

Quant au mode de recrutement des journalistes privés, Mamoudou Sy de *L'Éveil Hebdo*, déclare : « la plupart des rédactions recrutent dans le milieu universitaire, les étudiants ayant fait des études connexes à la profession. On les forme sur le tas, ils suivent parfois de petits stages et des ateliers et se perfectionnent au fur et à mesure. » Il n'existe pas de programme de journalisme dans les écoles en Mauritanie.

Au sujet de la formation à court terme et en milieu de travail, Kissima Diagana de *La Tribune* confie, « les journalistes diplômés ne donnent pas de formation aux autres afin qu'ils acquièrent de nouvelles connaissances ou améliorent celles qu'ils ont déjà. ». La plupart des journalistes ont appris leur métier en autodidactes. La vaste majorité d'entre eux n'a jamais suivi de cours de formation professionnelle et la présence de journalistes qualifiés dans leur entourage n'a pas eu d'influence réelle sur leur formation. C'est pourquoi les panélistes ont souligné l'urgence de mettre sur pied un plan de formation en milieu de travail qui contribuerait à améliorer la qualité générale des salles de presse. Des ateliers de formation ont déjà été organisés, mais leur brièveté et les méthodes employées, trop théoriques, selon les panélistes, n'ont, à tout prendre, pas beaucoup amélioré la qualité du travail des journalistes.

Aucun journal ne possède ses propres presses, ce sont l'imprimerie de l'État et quelques entreprises privées qui impriment la plupart des journaux. Il n'y a qu'un seul réseau de distribution des médias, la Mauritanienne de la Presse, d'Édition, de Communication et d'Impression (MAPECI), dans la capitale. La plupart des journaux n'ont plus recours à ses services, car ils préfèrent engager de vendeurs ambulants ou monter un kiosque.

---

---

## Liste des participants au panel

**Thiam Mamadou**, journaliste, *Le Calame*, Nouakchott

**Kissima Diagana**, journaliste, *La Tribune* Nouakchott

**Yero Amel N'Diaye**, journaliste, Club des Amis de la Culture, Nouakchott

**Wane Aboubechrine**, correspondant, *Rosso Eveil Hebdo*, Rosso

**Mountagua Diop**, journaliste des sports, *L'Éveil-Hebdo*, Boghé

**Youssef Bâ**, journaliste, quotidien *L'Essor*, Kaédi

**Rokhaya Tall**, juriste, Association Mauritanienne des Droits des Femmes, Nouakchott

**Mamadou Sarr**, secrétaire général du Forum National des Organisations de défense des Droits de l'Homme, Nouakchott

**Baba Dianfa Traoré**, chef de service Reportages et enquêtes, journal, *Horizons*, Nouakchott

**Addahi Weddou**, journaliste *Nouadhibou Info*, Nouadhibou

**Alassane Sow**, responsable commercial, Service des distributions des journaux, Nouakchott

**Birome Guèye**, rédacteur en chef *L'Éveil Hebdo*, Nouakchott

### Modérateur

**Mamoudou Sy**, rédacteur en chef *L'Éveil Hebdo*, Nouakchott

### Assistant modérateur

**Abdalli Fall**, membre du Groupe d'Études et de Recherches sur la Démocratie et le Développement Économique et Social

L'étude sur la Mauritanie a été coordonnée et dirigée en partenariat avec l'Institut PANOS Afrique de l'Ouest, Dakar, Sénégal.